AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

XIRING

Société anonyme au capital de 4.778.379 ,60 euros
Siège social : River Seine, 25, quai Gallieni, 92150 Suresnes
419 722 665 R.C.S. Nanterre
(Société absorbante)

BARACODA

Société anonyme au capital de 3.543.982 ,16 euros
Siège social : 36, rue de Turin, 75008 Paris
428 768 600 RCS Paris
(Société absorbée)

AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE BARACODA PAR XIRING

Suivant acte sous seings privés en date du 24 novembre 2011, XIRING et BARACODA ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de BARACODA par XIRING au moyen de l'apport par BARACODA à XIRING de tous les éléments de son actif évalué à un million sept cent soixante mille huit cent soixante-dix-huit euros (1.760.878 €) et de son passif évalué à un million quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze euros (1.087.795 €), soit un actif net apporté de six cent soixante-treize mille quatre-vingt-trois euros (673.083 €).

XIRING étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital de BARACODA, il n'y aura pas lieu à augmentation du capital de XIRING.

Les éléments d'actifs et de passif de BARACODA sont apportés à leur valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de BARACODA au 31 décembre 2010. La différence entre la valeur de l'actif net transmis par BARACODA et la valeur nette comptable des actions de BARACODA dans les comptes de Xinring constitue un mali technique de fusion qui s'élève à 739.795 euros.

Toutes les opérations actives et passives effectuées par BARACODA depuis la date du 1er janvier 2011 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par XIRING.

BARACODA se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de XIRING qui approuvera le projet de fusion.

Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés :

— pour XIRING au registre du commerce et des sociétés de Nanterre le 24 novembre 2011, et

— pour BARACODA au registre du commerce et des sociétés de Paris le 24 novembre 2011.

Les créanciers de XIRING et BARACODA dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition dans le délai de 30 jours fixé par l'article R.236-8 du Code de commerce à compter de la mise à disposition du public du projet de fusion sur le site internet de chacune des sociétés parties à la fusion.

Le Conseil d'administration
XIRING

Le Conseil d'administration
BARACODA

1106569